



RAPPORT ANNUEL 2023

Mentions légales :

Éditeur : SOCIALBERN
Association Bernoise des Institutions Sociales
Freiburgstr. 255
3018 Berne

www.socialbern.ch, info@socialbern.ch
031 550 15 95

Rédaction & lay-out : Rolf Birchler, Regula Bieri / SOCIALBERN
Photo de couverture : iStock by Getty Images
No. Doc. : 110.23.fr
Version : 19.03.2024 (traduction de la version originale en allemand)

SOCIALBERN est une association cantonale des associations professionnelles nationales  et **YOUWITA**
et ainsi que **ARTISET**, la fédération des prestataires de services pour les personnes ayant besoin de soutien.

TABLES DES MATIÈRES

Introduction	4
Rapport de performance	6
Objectif stratégique 1	6
Objectif stratégique 2	10
Objectif stratégique 3	11
Objectif stratégique 4	13
Autres prestations de l'association	14
Comités & représentations	16
Comités de l'association	16
Réseau & représentation	17
Comptes annuels	18
Bilan au 31.12.2023	18
Comptes annuels 2023	19
Annexe des comptes annuels	20
Rapport de révision.....	21
Commentaires des comptes annuels	22
Annexe 1 : Comités Collaborateurs	23
Comité exécutif	23
Commissions spécialisées	23
Secrétariat général	25
Annexe 2 : chiffres clés	26
Nombre de membres / institutions.....	26
Nombre de places dans les institutions	27

INTRODUCTION

Avec cette année sous revue, c'est aussi une longue phase de travail conceptuel pour l'introduction de nouveaux modèles cantonaux de pilotage et de financement, et en partie de compétences nouvellement définies au sein de l'administration cantonale, qui touche à sa fin. Deux ans après les importants changements dans le domaine des enfants et des adolescents, c'est maintenant au tour du domaine « Adultes et personnes en situation de handicap » : un important changement de paradigme dans le système cantonal de fourniture des soins, ainsi que la loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand) sont entrés en vigueur le 1.1.2024. A travers des réponses nuancées aux consultations, une défense affirmée des intérêts au Grand Conseil et des échanges intensifs avec l'administration, SOCIALBERN s'est engagée pour de bonnes solutions et des conditions cadre viables, et a contribué à l'information des membres au moyen d'une communication soigneusement préparée et d'une manifestation bien suivie en novembre 2023.

Le passage au financement du sujet et, avec lui, le renforcement de l'autodétermination, de la responsabilité propre, d'une relative liberté de choix et de la participation des personnes en situation de handicap doivent contribuer à une société plus inclusive. Le nouveau système va fondamentalement dans la bonne direction et représente une étape importante pour la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Nouvellement, les prestations d'assistance sont également soutenues par le canton. De nombreuses personnes en situation de handicap, qui ne pouvaient jusqu'ici pas profiter des prestations de soutien ou seulement de manière limitée, peuvent désormais solliciter ces prestations. De plus, l'introduction de coûts normalisés élimine enfin les différences, en partie inexplicables, dans la prise en charge par le canton des offres de logement et d'occupation.

En tant que fournisseur de prestations pour personnes en situation de handicap, nos membres participent au changement, conjointement avec les personnes en situation de handicap. Ils identifient les opportunités et abordent activement les possibilités pour de nouvelles offres et le développement des offres. Parallèlement, les économies d'environ CHF 40 millions prévues par le canton dans le cadre du changement de système, pour la fourniture de prestations aux personnes qui les avaient jusqu'ici obtenues dans un cadre stationnaire, représente un grand défi. Cela requiert une exploitation systématique des potentiels d'optimisation au niveau des structures et du personnel. Malgré une pression économique toujours élevée, les personnes en situation de handicap et leurs besoins individuels doivent rester au centre, lors de tous ces processus de changement. SOCIALBERN continuera bien entendu d'accompagner étroitement ce changement de système, de soutenir ses membres et de défendre les intérêts du secteur.

Dans le domaine des enfants et des adolescents, nous avons déjà deux années d'expérience avec les nouveaux modèles de pilotage et de financement. SOCIALBERN se saisit des thèmes actuels dans le cadre du suivi de la mise en œuvre, et

reste en étroit contact avec les deux directions cantonales compétentes, afin de contribuer aux ajustements. De nouvelles améliorations applicables à court terme (p.ex. optimisation des procédures PES et d'affectation, réduction des coûts de controlling) ont pu être réalisées au cours de l'année sous revue. Mais des thèmes exigeant davantage de temps ont également pu être traités activement et développés (p.ex. planification de l'offre et de la fourniture des soins, nouvelle offre « écoles à journée continue Plus 'TAS+' »).

La pénurie de personnel qualifié est également perceptible dans le domaine social. En 2023, SOCIALBERN s'est engagée encore plus dans ce domaine. Avec des manifestations et des messages réguliers, les membres sont sensibilisés et encouragés à utiliser activement leur propre marge de manœuvre en tant que site de formation et employeur attrayant. Par ailleurs, les connaissances fondamentales et de pilotage sont développées avec les partenaires nationaux et cantonaux. Enfin, SOCIALBERN s'est engagée pour des conditions cadre structurelles adéquates pour les fournisseurs de prestations, notamment concernant les mesures salariales.

La nouvelle image directrice, qui a été approuvée à l'unanimité lors de l'assemblée générale 2023, sert de cadre important et de guide pour SOCIALBERN. Conformément à cette vision, SOCIALBERN s'engagera pour des offres efficaces et modernes en faveur des personnes avec un besoin de soutien particulier – et bien entendu aussi pour des conditions cadre attrayantes et comparables pour la fourniture des prestations. Lors de sa retraite, le comité s'est penché de manière approfondie sur les défis stratégiques du secteur et de l'association, ainsi que sur les conséquences possibles pour le rôle et les structures de l'association SOCIALBERN. Ces travaux seront poursuivis en 2024, afin de pouvoir ensuite se prononcer sur des optimisations et s'attaquer à la mise en œuvre.



Therese Zbinden
Présidente



Rolf Birchler
Directeur

RAPPORT DE PERFORMANCE

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1

Accompagnement actif et participation à l'introduction des nouveaux modèles de gestion & de financement pour les domaines enfance/jeunesse et adultes en situation de handicap.

Alors que les nouveaux modèles de gestion et de financement ont déjà été instaurés dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, l'introduction du modèle dans le domaine des adultes en situation de handicap est prévue au 01.01.2024. Il s'agit d'accompagner étroitement les processus, tant avant l'entrée en vigueur qu'au cours de la phase d'introduction, afin d'aboutir à des solutions fiables, équitables et réalisables et de permettre aux membres de maîtriser avec succès le processus de transition.

En général

Que les nouveaux modèles de pilotage et de financements soient déjà introduits, comme dans le domaine des enfants et des adolescents, ou que le changement de système soit encore à venir, comme dans le domaine des adultes en situation de handicap, le processus de transformation représente un défi pour tous les fournisseurs de prestations. En 2023, SOCIALBERN a accordé une grande attention au soutien en faveur des membres dans le processus de transition. A travers « SOCIALBERN News », les membres ont été régulièrement informés des thèmes d'actualité, des événements politiques et des résultats des discussions avec l'administration, ainsi que des évaluations et recommandations de SOCIALBERN.

Par ailleurs, SOCIALBERN a mis de nouveaux modèles et de nouvelles aides à disposition des membres. Au cours de l'année sous revue, l'accent a été mis sur les modèles dans le domaine du personnel, tenant compte des conditions cadre spécifiques du secteur dans le canton. Ainsi, ces nouveaux modèles pour les règlements du personnel, des frais et du temps de travail ont pu être mis à disposition. Ils ont suscité un grand intérêt.

Domaine de l'enfance et de la jeunesse

Avec cette année sous revue, c'est aussi la deuxième année depuis l'entrée en vigueur des nouveaux modèles de pilotage et de financement, et des nouvelles compétences cantonales dans le domaine des enfants et des adolescents qui s'achève. Même si les nouveaux modèles de pilotage et de financement ont été mis en vigueur un jour précis, leur ajustement reste un long processus. Il s'agit de se pencher, de toutes parts, sur les nouvelles conditions cadre, d'accumuler de l'expérience, d'évaluer des possibilités pratiques de mise en œuvre et de procéder aux optimisations correspondantes. Avec son suivi intégral, SOCIALBERN dispose d'un précieux instrument de pilotage. Celui-ci est régulièrement discuté dans le cadre des séances du comité et

des commissions spécialisées, et des thèmes sont traités et priorisés dans les discussions avec l'administration cantonale. Les organes d'échanges bilatéraux et trilatéraux avec les offices compétents de la Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ) et de la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC), entre-temps bien établis par SOCIALBERN, représentent de précieuses plates-formes pour la discussion et le développement d'importants thèmes stratégiques et opérationnels. Alors que sur de nombreux points, de petites et grandes améliorations concrètes ont pu être obtenues, des modifications ne seront probablement possibles, dans d'autres domaines, que dans le cadre d'évaluations approfondies du modèle, avec des adaptations correspondantes des bases légales. Cela concerne, par exemple, le pilotage du financement des prestations particulières d'encouragement et de protection (Ppep) à travers le taux d'occupation, ce qui entraîne d'importants défis, notamment pour les internats, en raison des faibles moyens d'action des institutions.

Un thème important était également l'augmentation considérable des charges administratives depuis le 1.1.2022, qui pèsent fortement sur les ressources des fournisseurs de prestations. Même si cette augmentation est partiellement liée aux changements des systèmes, cet aspect doit malgré tout être étroitement surveillé. Il faut éviter les surréglementations, et les coûts doivent être justifiés par une efficacité correspondante. SOCIALBERN a sensibilisé les directions dans ce sens et attiré leur attention sur les coûts supplémentaires pour les institutions, résultant des nouveaux modèles. Les institutions qui collaborent avec plusieurs directions sont particulièrement touchées.

Dans le domaine des prestations particulières d'encouragement et de protection, qui relèvent de la compétence de l'Office cantonal des mineurs (OM) de la DIJ, nous avons pu obtenir satisfaction, dans le cadre d'une consultation relative à une révision mineure de la loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP), sur une requête déposée depuis longtemps par SOCIALBERN : nouvellement, la loi stipule que les rémunérations pour des prestations stationnaires pourront, dorénavant, également être adaptées chaque année, durant la période contractuelle pluriannuelle, sur la base de l'augmentation de la masse salariale décidée par le canton de Berne pour le personnel cantonal et du renchérissement pour les dépenses en matériel. La réglementation concernant la DIJ est ainsi harmonisée avec celle de l'INC et de la DSSI.

Un thème important est constitué par le développement du domaine Leaving Care. L'offre d'accompagnement pour des jeunes gens dans le processus de transition entre un placement extrafamilial et une vie autonome doit être ancrée mieux et plus largement dans l'éventail des offres. La manifestation lancée par SOCIALBERN et le Centre de compétences Leaving Care, et réalisée conjointement avec l'OM, a été complète avec plus de 120 participants et a connu un grand succès. Par ailleurs, SOCIALBERN a fourni des suggestions fondées pour l'analyse de l'OM dans le domaine Leaving Care. Dans les travaux de l'OM sur la planification de l'offre et des besoins, SOCIALBERN s'est engagée avec des contributions écrites et orales concernant le recensement et la détermination des besoins pour le domaine des enfants et des adolescents en situation de handicap. Le rapport de l'OM est attendu pour 2024.

Dans le domaine des écoles spéciales relevant de la compétence de l'Office de l'école obligatoire et du conseil (OECO) de l'INC, la conception et l'optimisation des procédures PES¹ et d'affectation a également été un thème central de la collaboration avec l'INC. L'expérience et de nombreux retours d'information des établissements particuliers de la scolarité obligatoire (scolarisation séparée) et des commissions spécialisées, mais aussi des ateliers de la journée des directeurs·trices d'écoles, ont pu être recueillis par SOCIALBERN et ont contribué aux adaptations dans la perspective des années scolaires 2022/23 et 2023/24.

L'assurance de places scolaires adaptées et en nombre suffisant pour tous les enfants et adolescents représente toujours un grand défi pour tous les intervenants. De nombreuses institutions proposent leur aide au canton et créent, avec un grand engagement et une grande disponibilité, des places scolaires supplémentaires, voire de nouvelles offres scolaires, malgré d'importants défis en termes d'espace et de personnel. Mais le besoin en places scolaires va continuer de croître, et une stratégie d'offre cantonale est absolument nécessaire. SOCIALBERN s'est, elle aussi, penchée activement sur cette thématique et a réuni les fournisseurs et le canton pour des échanges animés sous le titre « Places scolaires adaptées pour toutes et tous ! », à l'occasion de la journée des directeurs·trices d'écoles. Ensemble, on a pu discuter de la manière dont les acteurs impliqués pouvaient contribuer, à moyen et à long terme, à ce que tous les enfants trouvent une place scolaire adaptée. Ces discussions animées ont apporté de précieuses suggestions, aussi bien pour les fournisseurs de prestations scolaires que pour l'OECO. Ces réflexions et d'autres de la part de SOCIALBERN sont intégrées dans les travaux du canton et dans une stratégie d'offre à moyen terme. Son approbation par la direction de l'INC est prévue en 2024 – après la prise en compte de SOCIALBERN dans le cadre d'une table ronde.

Les demandes répétées auprès du canton concernant la nécessité d'une offre d'accueil de jour avec une orientation sociopédagogique (Ecoles à journée continue Plus « TAS+ ») pour enfants et adolescents avec des troubles du comportement et un besoin correspondant en accompagnement sociopédagogique accru ont également été couronnées de succès. En collaboration avec l'OM et SOCIALBERN et des institutions pilotes, l'OECO a créé une offre correspondante, qui est maintenant testée dans le cadre d'un projet pilote. SOCIALBERN siège dans le groupe de projet.

En tenant compte des commissions spécialisées, l'association a également pris position sur d'autres thèmes. Ainsi, SOCIALBERN a également soumis de nombreuses suggestions et propositions d'amélioration concernant la fiche d'information sur la procédure en cas de crises d'élèves d'écoles primaires spéciales.

Domaines des adultes

Dans le domaine des adultes en situation de handicap, l'année sous revue a été entièrement placée sous le signe de la prochaine introduction du financement du sujet pour les personnes en situation de handicap, à partir de 2024. Comme déjà relevé dans l'introduction de ce rapport, la loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand) a été approuvée par le Grand Conseil en été 2023. SOCIALBERN a également défendu les intérêts de ses membres lors du traitement en deuxième lecture de la loi, et a défendu sa position face aux membres du Grand Conseil. Plusieurs propositions de la commission compétente du Grand Conseil (CSoc) ont été traitées en deuxième lecture, en partie basées sur des propositions de renvoi issues

¹ Procédure d'évaluation standardisée

du traitement en première lecture. D'autres propositions auxquelles SOCIALBERN ou d'autres institutions ont participé ont également été mises en votation. Les propositions déposées au Grand Conseil, dans le but de mettre à disposition des instruments supplémentaires afin d'assurer un changement de système couronné de succès, ont recueilli un important soutien, mais seule une partie d'entre elles ont malheureusement été approuvées. Les points essentiels de la loi n'ont plus été modifiés. Une proposition au Grand Conseil pour le maintien des acquis durant la première année après la transition a recueilli un important soutien, mais a finalement été rejetée par la majorité. Les débats au Grand Conseil ont clairement montré qu'il subsiste de nombreuses incertitudes pour un changement de système couronné de succès. Plusieurs partis ont confirmé des temps difficiles pour les institutions. Même si le budget global est augmenté de CHF 20 millions, on retiendra que l'extension des bénéficiaires de prestations est en grande partie financée par les économies de CHF 42,1 millions sur la fourniture de prestations aux quelque 3'000 personnes vivant en résidences. Parallèlement, le nouveau système entraîne des coûts supplémentaires considérables non pris en charge, pour les fournisseurs de prestations.

La consultation relative à l'ordonnance sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (OPHand) a pris fin trois semaines avant le traitement de la LPHand au Grand Conseil. L'OPHand concrétise des points importants de loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap, p.ex. concernant la procédure, les rémunérations et la reconnaissance. SOCIALBERN a remis une réponse détaillée à la consultation. L'association a attiré l'attention sur plusieurs points critiques concernant les taux de rémunération, la composition du personnel d'accompagnement, les coûts supplémentaires pour les institutions en raison du changement de système ainsi que la nécessité de réglementations fiables pour la transition. La consultation relative à l'ordonnance a suscité un vif intérêt, non seulement de la part de SOCIALBERN : le nombre impressionnant de 42 réponses à la consultation montre à quel point certains aspects de la mise en œuvre du changement de système, fondamentalement largement soutenu, représentent un défi et sont également controversés. Il a malheureusement fallu constater que la version de l'OPHand approuvée en novembre n'a été que peu modifiée, malgré les nombreux retours d'information et propositions de modifications. Diverses améliorations, notamment financières, ont toutefois pu être réalisées, y compris pour les fournisseurs de prestation.

Il est d'autant plus important de réussir la transition vers le nouveau système. Ce changement de système est lié à de nombreuses incertitudes. Il requiert des efforts considérables de la part de tous les intervenants. Une transition réussie demande du temps et une mise en œuvre soignée, afin d'éviter des conséquences négatives sur la qualité des soins pour les personnes en situation de handicap et de mettre en œuvre les décisions nécessaires au niveau du personnel de manière adéquate et socialement supportable. En 2023 également, SOCIALBERN s'est engagée pour une communication plus intensive du canton sur la mise en œuvre de la LPHand. Avec des informations écrites régulières ainsi que la manifestation bien suivie de fin novembre sur les thèmes de l'évaluation des besoins IHP et des préparatifs à l'introduction, SOCIALBERN a contribué à l'information des fournisseurs de prestations.

Une feuille de route spéciale existe pour le domaine des ateliers. Un passage au financement du sujet n'interviendra guère avant 2029. Durant l'année sous revue, les discussions avec l'administration ont mis l'accent, d'une part, sur

l'introduction du forfait d'infrastructure au 1.1.2024 comme élément à part entière du contrat de prestations et, d'autre part et surtout, sur les premières discussions avec la DSSI sur la structure du modèle de financement pour les ateliers. Le projet de concept sera discuté de manière approfondie en 2024 dans un groupe de travail de la DSSI avec des représentant·e·s de la commission spécialisée Production & intégration professionnelle (commission spécialisée PEM) et d'autres institutions. Une requête essentielle, déjà soumise à la DSSI, consiste à prévoir suffisamment de temps pour valider au sein des institutions de possibles modèles de coûts normalisés quant à leur application pratique, dans le cadre d'études pilotes reposant sur une large assise.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2

Renforcement de la représentation des intérêts / RP de l'association.

Avec les changements des conditions-cadres, l'importance d'une représentation forte des intérêts augmente. En outre, l'administration est la principale partie prenante, car c'est en travaillant avec elle que l'on peut obtenir le plus efficacement des changements en apportant et en discutant des réflexions et des opinions. Toutefois, cela ne porte pas toujours ses fruits. Il est donc d'autant plus important d'avoir une influence durable sur le monde politique. Des mesures supplémentaires devraient renforcer la représentation des intérêts encore davantage.

Renforcement du réseau politique

En 2023 également, l'utilisation des réseaux et des relations avec les membres du Grand Conseil a revêtu une grande importance. La défense des intérêts autour de la LPHand a notamment permis d'établir de nouveaux et précieux contacts, et de présenter les attentes du secteur. Compte tenu des circonstances politiques actuelles dans le canton, seule une partie des attentes du secteur ont toutefois pu être défendus avec succès au Grand Conseil.

Dans la perspective des élections au Conseil national et au Conseil des Etats, SOCIALBERN a communiqué à travers différents canaux une vue d'ensemble des candidat·e·s qui s'engagent en faveur des institutions sociales. De nombreuses institutions ont répondu à l'appel de SOCIALBERN lancé aux membres pour annoncer des personnes correspondantes, issues du milieu des institutions.

Améliorer les bases conceptuelles

Un état des lieux a été réalisé, pour l'amélioration systématique des bases conceptuelles. Sur cette base, des experts externes seront sollicités en 2024 pour développer la défense des intérêts et définir comment optimiser celle-ci avec les ressources financières et en personnel disponibles, et éventuellement avec des ressources supplémentaires limitées. Les informations et instruments existants offrent toutefois déjà une bonne base pour s'attaquer à ces travaux de manière ciblée. Les résultats des travaux relatifs à l'objectif stratégique 4 (développement stratégique de l'association) doivent également être pris en compte.

Réseautage avec des organisations partenaires

Comme ces dernières années, le réseautage et la collaboration avec les associations faitières et d'autres organisations partenaire ont également été entretenus en 2023. Cela a notamment concerné la défense des intérêts en lien avec les objectifs stratégiques 1 et 3 (modèles de pilotage et de financement du canton, notamment approbation de la LPHand, consultation relative à l'OPHand ; assurer un personnel suffisamment qualifié et en nombre suffisant).

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3

Garantir la qualité de l'accompagnement et du suivi à l'aide d'un personnel spécialisé suffisant et formé de manière adéquate.

La garantie à long terme d'un nombre suffisant de professionnels bien formés, de conditions de travail attrayantes et équitables ainsi que de conditions-cadres personnelles et financières appropriées pour les fournisseurs de prestations dans un marché du travail de plus en plus concurrentiel est essentielle pour fournir des services de qualité dans un environnement exigeant et en forte mutation. Cette question doit être abordée avec les partenaires, en particulier avec OdA Soziales Ct. de Berne.

Travail de fond et de coordination

La situation en matière de personnel qualifié s'est globalement encore aggravée, au cours de l'année sous revue. Le domaine social semble de plus en plus confronté à des problèmes similaires à ceux du secteur de la santé. Dans de nombreux domaines, on recherche désespérément du personnel, et les fluctuations sont élevées. Selon ARTISET, en l'absence de mesures correctives, la pénurie de personnel qualifié devrait également continuer à s'aggraver pour les institutions dans les domaines adultes en situation de handicap et enfants/adolescents. Les enseignements nécessaires doivent par conséquent être tirés de l'expérience dans les homes médicalisés, et le programme de promotion dans le domaine des soins doit être étendu aux fournisseurs de prestations dans le domaine des soins et de l'accompagnement de longue durée. La grande hétérogénéité du domaine social et le manque de bases pour se faire une image plus précise de la situation actuelle en matière de personnel et de l'évolution à attendre dans différents domaines de travail, et en tirer des conséquences nuancées, représentent un défi.

C'était aussi l'objet des rencontres d'échanges régulières entre ARTISET et plusieurs associations cantonales comme SOCIALBERN. Elles servent à l'acquisition harmonisée à l'échelle nationale de bases et de mesures destinées à assurer un personnel qualifié. La lacune actuelle concernant les bases statistiques dans le domaine social doit notamment être comblée avec une nouvelle version du rapport national de SAVOIRSOCIAL sur la situation en matière de personnel qualifié. Avec celle-ci, le secteur doit disposer, à l'avenir, d'instruments appropriés et de données actualisées annuellement, afin de pouvoir anticiper assez tôt les développements pertinents. Au cours de l'année sous revue, SOCIALBERN et l'OrTra du domaine social ont été intégrées dans les travaux préparatoires et ont pu participer à la définition des questions auxquelles l'étude doit fournir des réponses.

Parallèlement aux efforts nationaux pour l'acquisition de connaissances en matière de pilotage, il faut également des bases cantonales et des estimations concernant l'évolution à attendre. Sur ce plan, SOCIALBERN a eu des

échanges avec les partenaires cantonaux, par exemple pour exercer une influence ciblée sur le développement de la planification par les autorités de la fourniture de soins, et agir, conjointement avec l'OrTra du domaine social, pour une amélioration de la situation en matière de données pour l'évaluation du futur besoin en (places de) formation.

Conditions structurales pour les fournisseurs-euses de prestations

Les conditions cadre et les dispositions cantonales participent de manière importante à la définition de la marge de manœuvre pour le développement d'offres répondant aux besoins, pour la qualité, le professionnalisme et les conditions d'engagement attrayantes des collaborateurs·trices. SOCIALBERN s'est par conséquent également engagée, au cours de l'année sous revue, pour des moyens appropriés et des conditions cadre fiables, avec une marge de manœuvre entrepreneuriale suffisante.

Dans le domaine des adultes avec un besoin de soutien, SOCIALBERN s'est employée à ce que le canton s'engage en faveur de mesures pour soutenir la formation et le perfectionnement du personnel qualifié. Dans le cadre du débat sur la loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap, le Grand Conseil a approuvé une modification correspondante dans la loi sur les programmes d'action sociale (LPASoc), analogue à la réglementation relative aux métiers de la santé. Grâce à cette base légale, la DSSI peut désormais prendre des mesures pour la promotion de la formation et du perfectionnement.

Dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, une adaptation importante a pu être obtenue lors de la consultation relative à la révision mineure de l'ordonnance sur le LPEP (c.f. objectif stratégique 1) : Désormais, dans le cadre des contrats pluriannuels conclus par les institutions avec l'OM, les indemnisations pour les prestations de type résidentiel peuvent être adaptées chaque année sur la base de l'augmentation de la masse salariale décidée par le canton de Berne pour le personnel cantonal et du renchérissement pour les dépenses en matériel. Cette importante modification offre une plus grande sécurité de planification pour les fournisseurs de prestations concernés.

Conjointement avec ses partenaires, SOCIALBERN a soutenu les revendications pour des mesures salariales adaptées de la part du canton, pour l'année 2024. Les mesures salariales du canton décidées pour l'année 2024, qui concernent également les collaborateurs·trices des fournisseurs de prestations de droit privé, sont jugées positives, en comparaison avec l'année précédente. La problématique non résolue des mesures salariales différentes pour le personnel enseignant des écoles spéciales, d'une part, et des autres collaborateurs·trices d'institutions, notamment les éducateurs·trices sociaux, d'autre part, reste insatisfaisante. L'écart salarial entre ces deux groupes de collaborateurs·trices augmente par conséquent d'année en année.

Soutien aux membres

Grâce à l'intégration systématique du « thème du personnel qualifié » dans l'offre de prestations existante de SOCIALBERN, les membres ont également été sensibilisés et encouragés, au cours de l'année sous revue, à traiter prioritairement des thèmes tels que l'attrait de l'employeur et la fidélisation du personnel qualifié dans leur entreprise, et à se pencher sur les tendances et développements actuels dans les domaines de la numérisation, du marché de l'emploi et de la satisfaction des collaborateurs·trices.

Dans chaque édition de « SOCIALBERN News », des suggestions ont été présentées sur ce que les employeurs peuvent faire pour assurer leurs propres besoins en personnel qualifié, et des aides, des idées novatrices et des bonnes pratiques ont été présentées. Par ailleurs, dans le cadre de manifestations, l'association a invité à adopter de nouvelles perspectives, à considérer les connaissances acquises sous un nouvel angle et à promouvoir les échanges et le réseautage. A l'occasion de l'assemblée générale, Sandra Kohler et Patrizia Zwygart, de Kohler & Partner, ont présenté, sous le titre « Mettre à profit la diversité générationnelle en tant qu'opportunité », des approches pour se positionner en tant qu'employeur attractif. Lors de la manifestation « Qui forme, investit dans l'avenir ! », réalisée conjointement avec l'OrTra du domaine social, les participants se sont penchés de manière intensive sur des questions stratégiques et organisationnelles relatives à la formation de la relève professionnelle.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 4

OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 Évolution de l'association orientée vers l'avenir.

Les modifications globales du cadre (changements sociopolitiques tels que les changements d'attitude ou de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées [CDPH-ONU], changements démographiques), nouveaux modèles de gestion et de financement et les appartenances directionnelles, la création d'ARTISET, les nouvelles formes de communication, ...) ainsi que la diversité des membres nécessitent une révision des structures de l'association.

Nouvelle charte adoptée

Lors de l'assemblée générale (AG), les membres ont approuvé à l'unanimité la nouvelle image directrice de l'association. Le processus mis en œuvre avec soin s'est ainsi achevé avec succès. L'année dernière, le projet d'image directrice avait déjà été présenté à l'AG et discuté de manière dynamique et constructive, dans le cadre d'ateliers et de retours d'information écrits. De nombreuses suggestions ont pu être intégrées dans la version définitive. La nouvelle image directrice sert de guide et d'outil de travail aux différents organes de l'association.

Évaluation des potentiels d'optimisation

Après la confirmation de la stratégie par le comité en 2022, stratégie qui vise à maintenir les domaines « enfants / adolescents » et « adultes » dans l'association, malgré les nouvelles compétences directionnelles différentes du canton, le comité a pris le temps, dans le cadre d'une séance de travail et d'une retraite, d'effectuer un état des lieux détaillé. Dans celui-ci, il a discuté les défis stratégiques pour le secteur et l'association pour les 5-10 prochaines années, ainsi que les conséquences possibles pour le rôle de SOCIALBERN et les structures de l'association. Les travaux ont été poursuivis en 2024, afin de pouvoir décider, après cela, de possibles optimisations et de s'attaquer à la mise en œuvre.

Le système des cotisations des membres présente manifestement toujours un besoin d'adaptation. Au plan national, un nouveau modèle a été élaboré par INSOS et YOVITA (ARTISET) au cours de l'année sous revue. Celui-ci devra

être présenté pour approbation en 2024. Il est prévu que ce modèle soit ensuite adapté pour SOCIALBERN, puis introduit également chez SOCIALBERN.

AUTRES PRESTATIONS DE L'ASSOCIATION

Communication & relations publiques

Une grande attention a à nouveau été accordée à la communication avec les membres, afin d'informer les membres de manière compétente et structurée sur les sujets en cours et de donner de la visibilité aux travaux de l'association. La communication officielle aux membres se fait systématiquement de manière bilingue, de sorte que les informations pertinentes et souvent aussi très complexes sont également disponibles dans leur langue maternelle pour les membres francophones du Jura bernois. Avec « SOCIALBERN NEWS », nous disposons d'un bulletin de communication très bien accueilli.

Au cours de l'année sous revue, les relations publiques ont mis l'accent, comme on pouvait s'y attendre, sur la LPHand. SOCIALBERN a également activement pris position sur le projet de loi au moyen d'un communiqué de presse. Non seulement la LPHand, mais aussi d'autres thèmes – y compris du domaine des enfants et des adolescents – ont fait l'objet d'échanges intensifs avec les membres du Grand Conseil.

Comme ces dernières années, SOCIALBERN a également soutenu, au cours de l'année sous revue, la fête de fin d'apprentissage de l'OrTra du domaine social du canton de Berne, à travers une contribution de sponsoring.

Assistance juridique

Nos membres continuent de profiter de conseils juridiques gratuits de la part du juriste de notre association, le Dr iur. Hans-Ulrich Zürcher (max. une heure de consultation gratuite par membre et par an). Au total, plus de 100 conseils ont également été fournis en 2023, qui ont requis, en moyenne, un peu plus de temps que l'année précédente. La majorité de conseils concernaient toujours les questions relatives au droit du travail (et au droit voisin des assurances). De nombreuses demandes concernaient également la nouvelle loi sur la protection des données. Les demandes relatives aux nouveaux modèles de pilotage et de financement, ainsi qu'aux modifications correspondantes étaient légèrement en recul.

Manifestations

En plus de l'assemblée générale, dix manifestations ont été organisées au cours de l'année sous revue. Huit de ces manifestations ont eu lieu physiquement sur place. Elles ont été bien, voire très bien fréquentées et ont offert, non seulement un grand nombre de nouvelles connaissances professionnelles, mais aussi de bonnes possibilités de réseautage :

- Apéritifs du mardi sur les thèmes
 - « La durabilité, partie intégrante de l'ADN institutionnel ? Mise en œuvre d'objectifs de durabilité dans un champ d'action élargi » ; événement en collaboration avec la « Familien Support Bern West »

- « Une meilleure viabilité grâce à un travail durable avec les parents. Comment y parvenir ? » ; événement en collaboration avec le « ZSHKK »
- Formation continue sur la loi révisée sur la protection des données (organisée 2 fois)
- Colloque « La LPEP et les jeunes devant quitter une structure en raison de leur majorité (« care leavers ») -Qu'avons-nous accompli et que reste-t-il à faire? » : un événement organisé conjointement par le centre de compétences Leaving Care (KLC), l'Office des mineurs (OM) et SOCIALBERN
- Événement professionnel et de réseautage « Avenir de l'intégration professionnelle : quelles perspectives pour les ateliers ? » ; événement en collaboration avec la Commission spécialisée Production et mesures de réinsertion (« FaKo PEM »)
- Manifestation d'information et de réseautage « Mise en œuvre LPHand : Introduction à l'évaluation des besoins IHP axée sur la CIF » ; événement en collaboration avec la Commission spécialisée Foyers et accueils de jour (« FaKo WOT »)
- Colloque concernant la formation professionnelle et de la garantie de la relève « Former, c'est investir dans l'avenir ! » ; événement conjointement par OdA Soziales Kanton Bern
- Réunion des directeurs et directrices d'école « Des places (adaptées) d'école pour tous ! Mesures concernant l'optimisation de la procédure d'attribution et de la planification de l'offre et les possibilités de développement de l'offre » ; événement en collaboration avec la Commission spécialisée écoles de pédagogie curative (« FaKo HPS »)
- Excursion d'automne pour les responsables d'institutions

Portail d'emplois

En ces temps de pénurie de personnel qualifié, SOCIALBERN a attiré à plusieurs reprises l'attention de ses membres sur la possibilité de placer des offres d'emploi gratuites dans le portail-emploi de l'association (<https://www.socialbern.ch/fr/portail-emploi>). Le nombre de membres qui utilisent le portail-emploi, de même que le nombre d'offres d'emploi ont ainsi connu une évolution positive.

COMITÉS & REPRÉSENTATIONS

COMITÉS DE L'ASSOCIATION

Comité exécutif

Le comité exécutif a traité les tâches de manière constructive et ciblée dans le cadre de sept séances du comité et d'une retraite supplémentaire. Par ailleurs, les membres du comité ont participé à de nombreuses séances et organes de projets de l'administration cantonale, d'associations partenaires et faïtières, ainsi qu'à d'autres séances de votation, et se sont également consacrés à des tâches de représentation.

Pour la première fois depuis longtemps, le comité exécutif est confronté à une vacance. Après une collaboration au comité à titre intérimaire jusqu'à l'AG 2023, Barbara Forrer (école spécialisée avec internat de Mätteli) a dû renoncer à une activité définitive au comité, en raison de ressources temporelles insuffisantes. De plus, Johanna Dürst (BVS Bern) a quitté le comité après six années au sein de celui-ci, pour cause de départ à la retraite. Comme il n'a pas été possible de trouver un·e successeur·e, il y a une vacance au comité pour le domaine enfants et adolescents, au moins jusqu'à l'AG 2024.

Secrétariat général

Avec le départ anticipé à la retraite d'Elisabeth Loosli, le secrétariat général a à nouveau connu une mutation, la première depuis 2017. Une successeure compétente et motivée pour le domaine administration et finances a pu être trouvée en la personne de Gabriela Pieren, et l'équipe de trois personnes du secrétariat général est à nouveau au complet.

Les vacances au comité et aux présidences des commissions spécialisées ont également eu des répercussions sur le secrétariat. Ainsi, deux commissions spécialisées sont actuellement dirigées a.i. par la direction. Dans ce cadre, le vaste savoir-faire ainsi que les réseaux bien rodés du secrétariat général s'avèrent précieux.

Commissions spécialisées

Un élément important dans la structure organisationnelle de SOCIALBERN est constitué par les trois commissions spécialisées dans le domaine des enfants et des adolescents ainsi que les deux commissions spécialisées dans le domaine des adultes. Au total, les commissions spécialisées regroupent quelque 45 institutions, qui couvrent au mieux le paysage des institutions et apportent leur expérience et leurs évaluations pour des solutions reposant sur une large assise. En raison de la vacance de deux présidences dans le

domaine des enfants et des adolescents, les commissions ont dû être dirigées à titre intérimaire par la direction, depuis l'été. Le changement générationnel en cours dans bon nombre de directions d'institutions a également donné lieu à de nombreuses mutations dans les commissions.

RÉSEAU & REPRÉSENTATION

Une partie importante du travail de l'Association constitue l'établissement de réseau avec les autorités et les organisations aux fins de lobbying et de façonnage et de consolidation de la circulation des informations. Au cours de l'exercice, SOCIALBERN a été représentée dans les lieux suivants :

SERVICES ADMINISTRATIFS	DSSI, OIAS	<ul style="list-style-type: none"> • Table ronde OIAS-SOCIALBERN • Groupe d'accompagnement du projet « plan stratégique bernois en faveur des adultes en situation handicap » • Groupes spécialisés IHP • Groupe de Travail « Financement des ateliers » • Diverses séances de travail
	DIJ, OM	<ul style="list-style-type: none"> • Table ronde OM-SOCIALBERN • Comité de planification cantonal de l'offre en matière de Ppep • Diverses séances de travail / entretiens
	INC, OECO	<ul style="list-style-type: none"> • Table ronde OECO-SOCIALBERN • Commission des moyens d'enseignement et des plans d'études de l'école obligatoire dans la partie germanophone (« LPLMK ») • Groupe de projet « école à journée continue Plus (TAS+) » • Échange « Formation des enfants d'Ukraine » • Diverses séances de travail / entretiens
ASSOCIATIONS	ARTISET (INSOS & YOVITA)	<ul style="list-style-type: none"> • Assemblée des délégués d'ARTISET • Conférences de branches de YOVITA & INSOS • Conseil de branche d'INSOS • Commissions INSOS « Formation » et « Cadre de vie »
	Anthrosocial	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat
	OrTra social, Ct. de Berne (OdA Soziales)	<ul style="list-style-type: none"> • Comité exécutif • Affiliation • Diverses séances de travail
AUTRES	BFF Berne	<ul style="list-style-type: none"> • Commissions spécialisées « Sozialpädagogik HF / Kindheitspädagogik HF » & « Grundbildung Betreuung EFZ »
	Institut «IWD» de la PH Berne	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe de travail « Offres de formation continue pour des enseignants de la pédagogie spécialisée »
	Office bernois de médiation	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du conseil de fondation Office bernois de médiation pour les questions du troisième âge, de l'encadrement et des homes

COMPTES ANNUELS

BILAN AU 31.12.2023

	31.12.2023	31.12.2022
	CHF	CHF
ACTIFS		
Actif circulant	491'593.38	433'399.23
Caisse, comptes bancaires	487'146.43	423'230.23
Créances résultant de livraison et de prestations	0.00	2'398.80
Autres créances à court terme	966.05	0.00
Comptes de régularisation actifs	3'480.90	7'770.20
Actif immobilisé	1'258.00	2'516.00
Immobilisations corporelles	1'258.00	2'516.00
Total des actifs	492'851.38	435'915.23
PASSIFS		
Capitaux de tiers	76'425.79	51'343.90
<i>Capitaux de tiers à court terme</i>	76'425.79	51'343.90
Dettes résultant de prestations	16'742.99	0.00
Comptes de régularisation passifs	20'155.90	11'817.00
Provisions à court terme	39'526.90	39'526.90
<i>Capitaux de tiers à long terme</i>	0.00	0.00
Capital de l'organisation	416'425.59	384'571.33
Capital de l'organisation 01.01.	384'571.33	348'084.07
Résultat annuel	31'854.26	36'487.26
Total des passifs	492'851.38	435'915.23

COMPTES ANNUELS 2023

	2023		2022
	Comptes	Budget	Comptes
	CHF	CHF	CHF
RECETTES			
Cotisations des membres	475'239.83	455'000.00	471'430.70
Événements / offres de formation continue	33'998.40	28'800.00	18'165.00
Prestations / projets	150.00	500.00	350.00
Recettes financières	2'760.20	200.00	164.90
Autres recettes	0.00	0.00	1'883.95
Total des recettes	512'148.43	484'500.00	491'994.55
CHARGES			
Charges de personnel	323'378.65	316'000.00	315'132.35
Indemnités Comité exécutif	25'250.00	27'000.00	27'000.00
Organes de l'association	13'680.25	15'100.00	14'125.25
Honoraires / projets / contributions	26'729.30	30'000.00	19'554.68
Entretien / location équipement de bureau	3'996.70	4'500.00	4'703.70
Amortissements	1'258.00	1'500.00	2'586.00
Charges des locaux / loyer	31'917.60	32'000.00	31'917.60
Prestations	16'730.95	16'000.00	14'733.90
Événements / offres de formation continue	25'014.10	29'400.00	14'478.60
Charges administratives	9'510.07	8'900.00	8'057.61
Charges financières	63.30	200.00	115.20
Autres charges d'exploitation	2'765.25	2'500.00	3'102.40
Total des charges	480'294.17	483'100.00	455'507.29
RÉCAPITULATION			
Total des recettes	512'148.43	484'500.00	491'994.55
./. Total des charges	480'294.17	483'100.00	455'507.29
RÉSULTAT ANNUEL	31'854.26	1'400.00	36'487.26

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1) BASE JURIDIQUE

L'association existant sous le nom « SOCIALBERN » est une association au sens des art. 60 ss. du Code civil suisse. Le siège de l'association est situé à la Freiburgstrasse 255 à 3018 Berne.

2) EXONÉRATION FISCALE

Conformément à la décision de l'administration des contributions du canton de Berne du 09.06.2017, « SOCIALBERN » est libérée de l'assujettissement du fait de son utilité publique.

3) PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de « SOCIALBERN » ont été établis sur la base des prescriptions comptables suisses selon l'art. 957 ss. du Code des obligations.

4) NOMBRES DE COLLABORATEURS

Le nombre d'emplois à temps plein ne dépasse pas 10 collaborateurs en moyenne annuelle au cours de l'année considérée.

5) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les investissements en Immobilisations corporelles mobiles sont activés à partir de CHF 1'000 et généralement amortis linéairement sur 3 ans.

6) PROVISIONS À COURT TERME

Provisions au 01.01.2023 :	nouveau logiciel de gestion des membres	CHF	14'526.90
	relations publiques / lobby politique	CHF	25'000.00
(Dis)solution des provisions :		CHF	---
Provisions au 31.12.2023 :		CHF	39'526.90

Report des provisions :

- « Nouveau logiciel de gestion des membres »:
Ce projet a été suspendu, car il faut d'abord tirer au clair la faisabilité d'une solution commune avec ARTISET, après l'introduction de la nouvelle systématique des cotisations des membres.
- « Relations publiques / Lobby politique »: un état des lieux détaillé a été réalisé. La participation de spécialistes externes dans le travail conceptuel a été repoussée en raison de dépendances avec les travaux relatifs au point fort stratégique « Développement de l'association ».

RAPPORT DE RÉVISION



Im Vertrauen.

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'assemblée générale de l'association SOCIALBERN, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de SOCIALBERN pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Bommer + Partner Treuhand KLG

Markus Riesen
expert-réviseur agréé
réviseur responsable

Annemarie Wüthrich
experte-révisseuse agréée

Berne, le 13. février 2024 mr

Annexe:

- Comptes annuels 2023
- bilan au 31 décembre 2023
- compte de résultat 2023
- annexe

COMMENTAIRES DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels ont pu être clôturés avec un excédent de CHF 31'854.26, qui sera versé au capital propre. D'une part, les recettes ont été plus élevées que celles prévues au budget et, d'autre part, les dépenses ont pu être maintenues en dessous de la valeur budgétée.

L'excédent est principalement dû aux recettes provenant des cotisations des membres, qui ont dépassé le montant budgété de plus de CHF 20'000. La suppression de l'enseignement spécialisé intégré n'a pas entraîné la baisse attendue des contributions. D'autres facteurs sont l'acquisition de membres supplémentaires en 2022 (de nombreux nouveaux membres de 2022 ont payé pour la première fois en 2023 des cotisations pour toute l'année) et l'annonce d'un plus grand nombre de places par certains membres existants.

Parallèlement, les dépenses ont été moins élevées que prévu. En particulier, les dépenses pour les manifestations, les projets et les honoraires ont été inférieures au budget. Mais le résultat reflète également une gestion économe des ressources et une demande modérée de remboursement de frais de la part des membres des organes de l'association. Les charges de personnel du secrétariat sont légèrement supérieures au budget. Cela s'explique par le fait que les crédits d'heures supplémentaires et de vacances ont été comptabilisés pour la première fois dans les charges.

L'avance de la DSSI pour la prochaine « évènement des organes responsables de SOCIALBERN » d'un montant de CHF 8'000 (contribution financière de la DSSI), n'a pas encore été utilisée. Ce montant figure dans le bilan en tant que partie du compte de régularisation du passif (capitaux de tiers).

Malgré des taux de cotisation inchangés depuis 2009, la situation financière de l'association peut être qualifiée de bonne. Les réserves apportent une certaine sécurité en cas d'éventuels changements dans le paysage des fournisseurs-euses de prestations, notamment en raison des nouveaux modèles de financement et de pilotage, mais aussi pour atténuer les éventuelles conséquences indésirables d'une future adaptation du système de cotisation. De plus, un déficit équivalent à l'excédent des comptes 2023 est budgété pour 2024.

ANNEXE 1 : COMITÉS COLLABORATEURS

COMITÉ EXÉCUTIF

Therese Zbinden	Stiftung Salome Brunner, Wabern	Présidente
Kathrin Wanner	Stiftung BWO, Langnau i.E.	Membre (Vice-présidente)
Johanna Dürst-Lindt	Besondere Volksschule Bern, Berne	Membre (jusqu'au 31.07.2023)
Barbara Forrer	Sonderschulheim Mätteli, Münchenbuchsee	Membre a.i. (jusqu'au 28.03.2023)
Markus Gerber	Heilsarmee Buchseegut, Köniz	Membre
Urs Klingelhöfer	Kinderheimat Tabor, Aeschi	Membre
Rolf Birchler	Directeur SOCIALBERN	Assesseur (consultative)

COMMISSIONS SPÉCIALISÉES

Commission spécialisée enfants / jeunes avec dysfonction sociale (« FaKo SOHI »)

Urs Klingelhöfer	Kinderheimat , Aeschi	Président
Urs Anliker	Schulheim Schloss Erlach, Erlach	Membre
Olaf Backes	Kinder- und Jugendheim Maiezyt, Wabern	Membre
Stephan Bernath	Aeschbacherhuus, Münsingen	Membre
Peter Gnägi	spib (HPLG Fähre, Berne)	Membre
Sascha Jufer	Kantonale BEObachtungsstation, Bolligen	Membre
Tom Kipfer	prima-familia, Berne	Membre (depuis 19.10.2023)
Eliane Michel	Kantonales Jugendheim Lory, Münsingen	Membre
Christa Quick	Familiensupport Bern-West, Berne	Membre
Roman Rech	Meliso, Berne	Membre (depuis 19.10.2023)
Ruedi Trachsel	Stiftung Passaggio, Lützelflüh	Membre
Pierre-Yves Wenger	PerspectivPlus, Bienne	Membre
Rolf Birchler	Directeur SOCIALBERN	Assesseur

Commission spécialisée enfants/jeunes avec handicap sensoriel, mental & physique (« FaKo SIGK »)

Barbara Forrer	Sonderschulheim Mätteli, Münchenbuchsee	Présidente a.i. (jusqu'au 28.03.2023) / membre
Giovanna Battagliero	Stiftung Rossfeld, Berne	Membre
Daniel Bernasconi	alter école, Tavannes	Membre (depuis 08.06.2023)
Jacqueline Birbaum	C.D.N de la fondation Wildermeth, Bienne	Membre
Carmelina Castellino	Blindenschule Zollikofen, Zollikofen	Membre
Manuela Dalle Carbonare	Nathalie Stiftung, Gümligen	Membre
Andreas Gyger	Schulheim Sunneschyn, Steffisburg	Membre
Rolf Käser	Stiftung Lerchenbühl, Berthoud	Membre
Martin Nobs	Stiftung Aarhus, Gümligen	Membre
Mirjam Oetterli	Weissenheim Bern, Berne	Membre
Johannes Wyss	Stiftung Sunneschyn Meiringen, Meiringen	Membre (depuis 25.01.2023)
Regula Bieri	Collaboratrice spécialisée SOCIALBERN	Assesseure
Rolf Birchler	Directeur SOCIALBERN	Assesseur

Commission enfants / jeunes, spécialisée écoles de pédagogie curative (« FaKo HPS »)

Johanna Dürst-Lindt	Besondere Volksschule Bern, Berne	Présidente (jusqu'au 31.07.2023)
Beatrice Amsler	Christophorus Schule Bern, Bolligen	Membre
Martin Bertschi	HPS Region Thun, Steffisburg	Membre
Rolf-Christian Daum	Heilpädagogische Schule Lyss, Lyss	Membre (jusqu'au 16.06.2023)
Dieter Grenacher	Heilpädagogische Schule Oberaargau, Langenthal	Membre
Patrik Lischer	Ecole de pédagogie curative (EPC), Bienne	Membre
Matthias Maurer	Heilpädagogische Schule Lyss, Lyss	Membre (depuis 19.10.2023)
Katrin Schiesser	Besondere Volksschule Bern, Berne	Membre (depuis 19.10.2023)
David Sieger	Zentrum Mittengraben (ZEMI), Interlaken	Membre
Bernhard Wahlen	BVS Unteres Emmental; SAZ Burgdorf, Burgdorf	Membre (depuis 24.08.2023)
Regula Bieri	Collaboratrice spécialisée SOCIALBERN	Assesseure
Rolf Birchler	Directeur SOCIALBERN	Assesseur

Commission spécialisée adultes, production et mesures de réinsertion (« FaKo PEM »)

Kathrin Wanner	Stiftung BWO, Langnau i.E.	Présidente
Thomas Harnisch	GEWA, Zollikofen	Membre
Alfred Marti	Stiftung Bächtelen, Wabern	Membre
Christoph Matter	Band-Genossenschaft, Berne	Membre
Olivier Paratte	l'étrive, Atelier socio-professionnel, Bienne	Membre (jusqu'au 22.03.2023)
Stephan Weber	Stiftung WBM, Madiswil	Membre
Cornelia Wyss	agilas, Bolligen	Membre (depuis 19.10.2023)
Adrian Zmoos	Seeburg, Interlaken	Membre
Regula Bieri	Collaboratrice spécialisée SOCIALBERN	Assesseure
Rolf Birchler	Directeur SOCIALBERN	Assesseur

Commission spécialisée adultes, foyers et accueils de jour (« FaKo WOT »)

Markus Gerber	Heilsarmee Buchseegut, Köniz	Président
Yann Burri	L'Envol, Tramelan	Membre (jusqu'au 11.09.2023)
Claus Detreköy	Stiftung Tannacker, Moosseedorf	Membre (jusqu'au 13.12.2023)
Philippe Giroud	Das B. Blinden- und Behindertenzentrum Bern, Berne	Membre (depuis 19.10.2023)
Thomas Kiener	inklusia, Herzogenbuchsee	Membre (jusqu'au 11.09.2023)
Regula Meier	Bergquelle, Zweisimmen	Membre
Rainer Menzel	Stiftung Humanus-Haus, Rubigen	Membre
Vinzenz Miescher	Stiftung Bernaville, Schwarzenburg	Membre (jusqu'au 11.09.2023)
Barbara Petrig	spib (Projet d'intégration « Chante Merle », La Neuveville)	Membre
Urs Schmitt	Heilpädagogische Schule Zentrum Mittengraben (ZEMI), Interlaken	Membre
Mark Widmer	PTA-Wohnheim, La Neuveville	Membre (depuis 19.10.2023)
Roland Wyss	Wohn- und Werkheim Worben, Worben	Membre (jusqu'au 13.12.2023)
Rolf Birchler	Directeur SOCIALBERN	Assesseur

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Rolf Birchler	Directeur SOCIALBERN		80%
Elisabeth Loosli	Administration & finances	50% (jusqu'à 30.04.2023)	
Gabriela Pieren	Administration & finances	50% (depuis 01.06.2023)	
Regula Bieri	Collaboratrice spécialisée (lic. rer. pol.)		70%

ANNEXE 2 : CHIFFRES CLÉS

NOMBRE DE MEMBRES / INSTITUTIONS

Nombre de prestataires représentées

total :		205
dont :	<i>Prestataires de services du canton de Berne :</i>	202
	<i>Prestataires de services hors canton :</i>	3

Nombre de membres *

membres total :		184
dont :	<i>Institutions :</i>	176
	<i>Membres collectifs :</i>	1 <i>[spib avec ses 29 membres]</i>
	<i>Membres passifs (personnes individuelles) :</i>	7

Nouveaux membres

nom	lieu	principaux domaines d'activité
Wohnheim Öpfuböimli	4950 Huttwil	Institution pour personnes en situation de handicaps cognitifs et physiques, avec des places d'hébergement et une offre de structures de jour.

Mutations / regroupements de membres (institutions)

nom	lieu	remarques
Meliso / Familycare Sidebärg	3008 Berne	Reprise de « Familycare Sidebärg » par « Meliso »
Stiftung Tannacker / Brunnadere-Huus	3302 Moosseedorf	Reprise de « Brunnadere-Huus » par « Stiftung Tannacker »
Seelandheim / Hospice Le Pré-aux-Bœufs	3252 Worben	Intégration de l' « Hospice Le Pré-aux-Bœufs » dans la « Seelandheim AG »

Démissions des membres (Institutions)

nom	lieu	principaux domaines d'activité
TRANSfair	3604 Thoun / Gwatt	Atelier / intégration professionnelle

Vous trouverez un aperçu de nos membres sur notre site web à l'adresse <https://www.socialbern.ch/fr/membres-et-partenaires/membres>

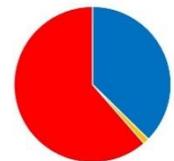
*) Les nouvelles entrées pendant l'exercice ainsi que les sorties au 31.12.2023 sont prises en compte.

NOMBRE DE PLACES DANS LES INSTITUTIONS *

Nombre de places dans les institutions

	Domaine enfance / jeunesse	Domaine parents / enfants	Domaine des adultes	Total	
places résidentielles ¹	1'328	114	3534	4'976	51.3%
places ambulatoires ¹	2'294	8	2'417	4'719	48.7%
total	3'622	122	5'951	9'695	100.0%
	37.4%	1.3%	61.4%	100.0%	

Ratio nombre de places total

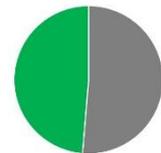


■ Domaine des adultes
■ Domaine parents / enfants
■ Domaine enfance / jeunesse

Ratio places résidentielles / ambulatoire¹

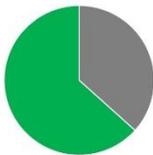
	Domaine enfance / jeunesse	Domaine parents / enfants	Domaine des adultes	En tout
places résidentielles ¹	36.7%	93.4%	59.4%	51.3%
places ambulatoires ¹	63.3%	6.6%	40.6%	48.7%

ratio places résidentielles / ambulatoires¹ total :



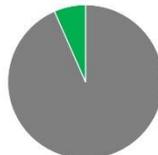
■ pl. ambulatoires
■ pl. résidentielles

ratio places résidentielles / ambulatoires¹ domaine enfance / jeunesse



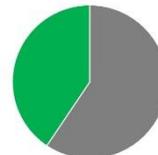
■ pl. ambulatoires ■ pl. résidentielles

ratio places résidentielles / ambulatoires¹ domaine parents / enfants



■ pl. ambulatoires ■ pl. résidentielles

ratio places résidentielles / ambulatoires¹ domaine des adultes :



■ pl. ambulatoires ■ pl. résidentielles

*) : sans membres spib ; sans « places classiques » dans les établissements médico-sociaux

1) : places résidentielles : jour et nuit / places ambulatoires : jour ou nuit

SOCIALBERN

Verband sozialer Institutionen Kanton Bern
Association Bernoise des Institutions Sociales

Secrétariat général

Freiburgstr. 255

3018 Berne

Tél. 031 550 15 95

info@socialbern.ch, www.socialbern.ch

SOCIALBERN est une association cantonale des associations professionnelles nationales **INNE-TOUS** et **YOUWITA** et ainsi que **ARTISET**, la fédération des prestataires de services pour les personnes ayant besoin de soutien.